

Département de le Drôme

Ville de



Tel : 04.75.23.07.66

Fax : 04.75.23.44.56

Rapport annuel sur les services « Eau Potable » et « Assainissement »

Année 2009

En vertu du décret N°95-635 du 06 mai 1995 (publié au J.O. du 07 mai 1995), Monsieur le Maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public d'assainissement.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services (loi du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection et de l'environnement dite « loi Barnier »).

Ce rapport devra être mis à la disposition du public. Cette mise à disposition se fera en Mairie dans les 15 jours suivant la présentation dudit rapport devant le conseil municipal.

Préambule :

La ville de Saint-Vallier (4 122 habitants) exerce la totalité des compétences (régie directe) en ce qui concerne le service de l'eau et de l'assainissement.

Les tarifs pour l'exercice 2009 ont été fixé à :

| | |
|----------------|----------------------------|
| Eau | 0.74 € (0.73 € en 2008) |
| Assainissement | 0.72 € (0.55 € en 2008) |

Les tarifs pour la location des compteurs pour l'année 2009 ont été fixé à :

| | |
|----------------------------|------------------------|
| Compteur 15 et 20 mm | 16 € (15 € en 2008) |
| Compteur supérieur à 20 mm | 19 € (18 € en 2008) |

La taxe de raccordement à l'égout est de 600.00 € HT (580 € en 2008)

Est annexée au présent rapport une facture établie sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ - dite facture BARNIER - (annexe n° 2).

Service public de l'Eau Potable

Caractéristiques du réseau :

Le pompage de Serves situé sur la commune de Saint Uze alimente le réseau à partir de trois forages (P1, P2, P3). Le forage P3 est plus récent. Les pompes fonctionnent par deux. P1 et P3 ou P1 et P2 (risque de désamorçage si P3 et P2 fonctionnent ensemble du fait de leur proximité géographique). Elles fonctionnent environ 9 heures par jour, soit à raison de deux pompes simultanées d'environ 100 m³ par heure, un pompage moyen d'environ 1 800 m³ par jour (650 000 m³ par an).

La canalisation principale d'amenée de l'eau potable sur Saint Vallier (en fonte ductile 2GS diamètre 300 mm) achemine l'eau sur 5 kms par la vallée de la Galaure entre le captage des serves et sa bêche de 50 m³ et le réservoir de l'Hôpital de 2 000 m³. Cette conduite est équipée régulièrement de vannes de sectionnement maintenues en bon état de fonctionnement et de points de contact afin d'effectuer en cas de besoin des opérations de recherche de fuites par écoute ou corrélateur.

L'eau est ensuite acheminée vers la ville par des conduites de diamètre inférieur (250 mm sous le tunnel de la RD51, 200 mm à 100 mm sur les autres parties).

Le premier bassin ainsi desservi par ce réseau s'étend jusqu'au sud du quartier de la croisette. La pression de service est de 3 bars.

Un surpresseur (dit de la Croisette) reprend cette eau pour l'acheminer en direction du réservoir de la croisette de 500 m³. La pression de service de ce deuxième réseau est de 6 bars.

Un troisième réservoir (dit de l'Ollanet) de 500 m³ est alimenté à partir du surpresseur de la Garenne qui prélève l'eau à partir du réservoir dit « de l'hôpital ». Il dessert les usagers des immeubles de la Garenne, du centre Hospitalier, et du quartier d'Ollanet. La pression de service de ce troisième réseau est de 10 bars en amont du réducteur de pression, et de 3 bars en aval.

Ce réseau présente la particularité de séparer l'alimentation du réservoir de sa distribution.

En cas de nécessité (gros incendie à l'hôpital par exemple), il est donc possible de maintenir le remplissage du réservoir tout en autorisant un fort prélèvement d'eau.

Système de télégestion :

Un système de télégestion mis en place en 2000 permet la surveillance des locaux techniques, du bon fonctionnement des pompes, de l'alimentation en électricité, et les niveaux des réservoirs sur les quatre ouvrages.

Ces informations sont consultables par téléphone ou minitel. En cas de problème, une alarme sur téléphone portable est déclenchée.

Besoins AEP et incendie :

Les besoins en eau sont satisfaits.

Les bornes incendies sont régulièrement vérifiées par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS). La dernière vérification date de l'année 2008.

Il en résulte que sur les 94 hydrants, 59 sont conformes (débit minimum de 120 m³ en 2 heures), 7 n'ont pu être contrôlés, et 28 ont un débit non réglementaire.

Un programme de travaux visant à renforcer les débits dans les secteurs concernés est en cours de réflexion avec pour objectif, à terme, 100% de conformité.

Il est à noter qu'un hydrant supplémentaire a été prévu au droit du réservoir d'Ollanet afin d'assurer une défense incendie pour les quartiers de Saint Victor et d'Ollanet.

Traitement :

Le réseau n'est pas équipé de poste de désinfection permanent. Des désinfections hebdomadaires sont cependant réalisées au droit des réservoirs par utilisation de herlitox (Hypochlorite de calcium, un dérivé du Chlore).

Les réservoirs sont nettoyés et désinfectés une fois par an par utilisation de herlisil (solution à base de H₂O₂ et Ag⁺) afin de détruire bactéries, virus, levures, champignons.

Projet d'interconnexion :

Le projet d'interconnexion entre les réseaux des villes de Laveyron et de Saint Vallier a fait l'objet de deux rencontres et est à l'étude.

Concernant l'interconnexion Ardèche Drôme, une note technique de faisabilité réalisée par la DDAF Tournon, en date du 6 février 2003, propose la mise en place d'une conduite diamètre 300mm en fonte de la station d'Arras jusqu'au pied du pont de Sarras. La traversée du pont serait quand à elle réalisée en fonte verrouillée ou inox soudé, calorifugée, d'un diamètre 200 mm. Un débit de 200 m³ par heure, dix heures par jour ou de 100 m³ par heure, vingt heures par jour serait suffisant. La mise en pression serait assurée par le pompage direct depuis le réservoir Bas Service de Cance Doux. L'estimation succincte réalisée à partir de ratios globaux s'élève à 950 000 € HT (valeur février 2003). La ville de Saint Vallier a déjà réalisé le tronçon d'eau potable (fonte 2GS diamètre 200 mm) compris entre la rue Jean Jaurès et le pont de Sarras en prévision de cette interconnexion avec le syndicat Cance Doux.

Il est à noter qu'un projet de vente d'eau à la commune voisine de Ponsas à partir du réseau d'Ollanet est à l'étude (fonte 2GS diamètre 125 mm, 10 bars de pression, 40 000 m³ par an).

Nombre d'abonnés au réseau :

Le réseau dessert 2 083 abonnés dont 36 gros consommateurs.

Indicateurs techniques :

Les moyens mis en œuvre par la Collectivité sont repris en annexe du présent rapport (document de synthèse établi par la D.D.A.S.S. de la Drôme).

Les travaux réalisés en 2009 sur le réseau d'eau potable sont les suivants :

- Remplacement de vannes sur conduites principales
- Suppression de branchements en plomb
- Réparation de plusieurs fuites sur conduites
- Réparation de diverses fuites sur conduites principales
- Remplacement de compteurs les plus anciens pour atteindre une moyenne d'âge des compteurs inférieure à 15 ans
- Achat et pose de compteur équipé de tête radio

La qualité de l'eau :

L'eau distribuée à Saint-Vallier est conforme à la législation en vigueur.

La qualité des eaux distribuées en 2009 a été **conforme** pour tous les paramètres physico-chimiques.

Pour les paramètres bactériologiques, on recense une non-conformité sur treize prélèvements, au camping municipal, avec une très faible présence bactérienne (1 Streptocoque).

La qualité chimique de l'eau est satisfaisante, avec un taux de nitrate faible (valeur maximale mesurée à 8 mg par litre) et l'absence de pesticides.

(Voir annexe n° 4 – Rapport annuel des eaux destinées à la consommation humaine).

Indicateurs financiers :

a) Recettes reçues des usagers :

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Nombre d'abonnés | 2 083 |
| Nombre de m ³ facturés | 216 244 |

Les recettes totales pour l'exercice se décomposent comme suit (Montant Hors Taxe) :

| | |
|-------------------|--------------|
| Consommation eau | 159 919.53 € |
| Location compteur | 35 882.00 € |
| Taxe forfaitaire | 12 686.30 € |

b) Encours de la dette

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Dette au 1 ^{er} janvier 2009 | 948 256.11 € |
| Annuité exercice 2009 | 67 747.00 € |
| Dont capital | 22 511.40 € |
| Intérêts | 45 235.60 € |

Service public de l'Assainissement

Caractéristiques du réseau :

La quasi-totalité des constructions de Saint Vallier sont raccordées à un réseau public d'assainissement. On dénombre moins de 20 dispositifs d'assainissement autonome sur la commune.

Un réseau séparatif des eaux usées a été réalisé sur la majeure partie de la commune. Il est raccordé à une usine de dépollution mise en fonctionnement le 30 mai 2008.

Les eaux usées de la commune de Laveyron transitent depuis de nombreuses années par les réseaux de Saint Vallier, depuis le 5 juin 2008 Saint Vallier reçoit également les eaux usées de la commune de Sarras afin que celles-ci soient acheminées jusqu'à la nouvelle usine de dépollution intercommunale. Les eaux usées des communes de Saint Uze et Saint Barthélemy de Vals transitent également par les réseaux de la commune de Saint Vallier depuis la fin du mois de novembre 2008.

L'ancien réseau unitaire prendra désormais en charge les eaux pluviales qui se déverseront au Rhône par l'intermédiaire du poste de relevage de la Compagnie Nationale du Rhône situé quartier de la Brassière. Cet équipement est composé de 4 vis sans fin, capable chacune de relever théoriquement 1 m³ par seconde.

Une à deux vis fonctionnent en permanence afin de maintenir un niveau constant de nappe phréatique. En effet, la bêche de relevage reçoit en plus du réseau pluvial (un ovoïde T100 et un diamètre 1200) l'eau issue du contre canal du Rhône qui collecte les eaux de fuite du fleuve. Ce contre canal est visible en partie non agglomérée et est prolongé de drains de fort diamètre (800 mm à 1200 mm) en partie urbaine. Les drains sont situés sous le Quai Bizarelli et de part et d'autre de la rivière Galaure. Le franchissement de celle-ci s'effectue par le biais d'un ouvrage en siphon de 2 mètres par 1.80 mètres sur 70 mètres de longueur.

Indicateurs techniques :

Une convention en date du 7 novembre 2007 (applicable au 15 novembre 2007) entre la Compagnie Nationale du Rhône et la Ville a contractualisé un volume de rejet des eaux usées dans le Rhône de 1 875 m³ par jour soit 687 375 m³ par an jusqu'au 15 novembre 2012.

L'usine de dépollution sous maîtrise d'ouvrage Communauté de communes « Les deux rives », (16 500 équivalents habitants dont 40 % pour Saint Vallier) récemment achevée est en capacité de recevoir les produits de curage de réseau ou de dépotage des fosses septiques.

Les boues issues du traitement sont traitées par séchage solaire.

Le réseau d'assainissement est équipé de six postes de refoulement (complexe 2 rives, camping, siphon Galaure, Brassière, ZAE les Iles, Sarma).

Le poste de refoulement de la salle des fêtes a été supprimé en 2006.

Le poste Brassière dit « PRG - poste de refoulement général » qui fait partie intégrante de l'usine de dépollution a été cédé début juillet 2008 à la communauté de communes des 2 rives, celle-ci en assure désormais la gestion technique et financière.

Suite au marché de maîtrise d'œuvre lancé en mai 2008, afin de permettre d'acheminer en toute sécurité les eaux usées des quartiers nord de Saint Vallier et des communes de Laveyron et Sarras, les travaux de réhabilitation du poste de refoulement de la Galaure d'une capacité de pompage de 180 m³ par heure équipé d'un système anti-bélier en remplacement de l'existant devenu insuffisant se sont achevés à la fin du mois de février 2010.

Les travaux réalisés en 2009 sur les réseaux d'assainissement sont les suivants :

- Travaux de pose d'un système de télégestion pour les postes de refoulement du Camping et de la Galaure + débitmètre électronique PR Galaure
- Entretien divers et réparation des réseaux (regards de visite, avaloirs, conduites, etc.)
- Curage d'entretien et curatif des réseaux
- Curage régulier des postes de refoulement (environ toutes les 3 semaines)

Systeme de télégestion :

Suite à la mise en service de l'usine de dépollution et à la nécessité de pouvoir mettre hors service à distance les postes de refoulement, deux systèmes de télésurveillance et/ou télégestion ont été installés au PR Camping (fin 2009) et PR Galaure (février 2010). Il est prévu d'équiper à terme les postes ZAE les Iles et Sarma.

Le bon fonctionnement des postes de refoulement est également assuré par un nettoyage minutieux et régulier effectué environ toutes les trois semaines.

Indicateurs financiers :

a) Recettes reçues des usagers

L'information des usagers concernant les tarifs de ce service est contenue dans le préambule et dans l'annexe n° 1 au présent rapport.

Le service a généré les recettes globales suivantes (Montant Hors Taxe) :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Redevance assainissement | 152 138.85 € |
| Participation Fixe CC2R | 41 347.68 € |
| Participation Variable CC2R | 59 504.51 € |
| Prélèvement | 15 428.48 € |
| Lutte contre la pollution | 32 223.81 € |
| Modernisation des réseaux | 22 047.87 € |
| Contribution eaux pluviales | 15 213.88 € |

b) Encours de la dette

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| Dette au 1 ^{er} janvier 2009 | 1 156 496.35 € |
| Annuité exercice 2009 | 84 375,65 € |
| Dont capital | 30 366.35 € |
| Intérêts | 54 009.30 € |

L'ensemble des documents ayant permis d'établir le présent rapport peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Fait à Saint-Vallier, le 25 mai 2010

Le Maire,

Jacques CHEVAL

Annexe n°1 - Tarifs 2009

(Montant Hors Taxe)

Prix du m³ TTC (voir facture type BARNIER – Annexe 2) :

Eau

| | |
|--|---------|
| Prix du m ³ | 0,74 € |
| Location compteur 15 et 20 mm | 16,00 € |
| Location compteur supérieur à 20 mm | 38,00 € |
| Taxe forfaitaire d'ouverture de compteur d'eau | 50,00 € |

Assainissement

| | |
|--|--|
| Taxe d'assainissement communale | 0,72 € <i>(par m³ d'eau consommée)</i> |
| Participation variable STEP <i>(reversée à la Communauté de Communes Les 2 Rives)</i> | 0,2843 € <i>(par m³ d'eau consommée)</i> |
| Participation fixe STEP <i>(reversée à la Communauté de Communes Les 2 Rives)</i> | 19,68 € <i>(forfait)</i> |
| Redevance « lutte contre la pollution » <i>(reversée à l'Agence de l'Eau)</i> | 0,19 € <i>(par m³ d'eau consommée)</i> |
| Redevance « modernisation des réseaux » <i>(reversée à l'Agence de l'Eau)</i> | 0,13 € <i>(par m³ d'eau consommée)</i> |
| Redevance « prélèvement en eau » <i>(reversée à l'Agence de l'Eau)</i> | 0.08 € <i>(par m³ d'eau consommée)</i> |
| P.R.E. : Participation pour Raccordement à l'Egout | 600,00 € |

Travaux

| | |
|--|---------|
| Coût horaire d'intervention des Services de l'Eau et de l'Assainissement | 29.00 € |
|--|---------|

Annexe n°2 Facture d'Eau dite « Loi Barnier »

MAIRIE DE SAINT VALLIER
Service Eau - Assainissement
Place Auguste Delaye
26240 SAINT VALLIER
Tél 04.75.23.07.66

| Facture | |
|---------|----|
| N° | Le |

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au :

26240 SAINT VALLIER

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, après accord exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au note en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la contestation.

Réf. A bonnement : _____ Période facturée : du 01/10/2008 au 30/09/2009

| Réf. Compteur | Anc. index | Nouv. index | Consom. | Date relevé | |
|---------------|------------|-------------|---------|-------------|---------------------|
| | 3762 | 3882 | 120 | 14/10/2009 | 26240 SAINT VALLIER |

| Désignation | Base | Taux | Montant HT | TVA |
|------------------------------|------|----------------|---------------|------|
| Montant consommation eau | 120 | 0.74000 | 88.80 | 5.50 |
| Location compteur | 1 | 16.00000 | 16.00 | 5.50 |
| DISTRIBUTION DE L'EAU | | 100.00% | 104.80 | |

| TOTAL HT | Eau / Ass. | TVA | Base HT | Taux | Montant TVA | |
|----------|-------------|-----|---------|------|-------------|--|
| 104.80 | Eau | 4 | 104.80 | 5.50 | 5.78 | NET A PAYER : 110.56 euros <i>soit 125.23 francs</i> |
| | Total TVA : | | | | 5.78 | |

** au taux de 1 euro = 6.55957 francs*

RECOMMANDATIONS :

Dans votre intérêt n'oubliez pas : De surveiller régulièrement votre consommation, (même en cas de fuites), le volume enregistré par le compteur vous serait obligatoirement facturé. De protéger votre installation contre le GEL.

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

MODES DE REGLEMENTS :

- En espèces à la Trésorerie - Place du Champ de Mars - 26240 SAINT-VALLIER
- Par chèque à la Trésorerie - Place du Champ de Mars - 26240 SAINT VALLIER,
à l'ordre du Trésor Public

Cdl : Nat : Clé1 : Clé2 :
 Numéro :
 Echéance :
NET A PAYER ..: 110.56 euros
soit 125.23 francs

** au taux de 1 euro = 6.55957 francs*

Facture d'Assainissement dite « Loi Barnier »

MAIRIE DE SAINT VALLIER
 Service Eau - Assainissement
 Place Auguste Delaye
 26240 SAINT VALLIER
 Tél 04.75.23.07.66

| Facture | |
|---------|----|
| N° | Le |

DELAI DE REGLEMENT
 Jusqu'au :

26240 SAINT VALLIER

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, après enregistrement conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la somme.

Réf. A bonnement : _____ Période facturée : du 01/10/2008 au 30/09/2009

| Réf. Compteur | Anc. index | Nouv. index | Consom. | Date relevé | |
|---------------|------------|-------------|---------|-------------|---------------------|
| | 3762 | 3882 | 120 | 14/10/2009 | 26240 SAINT VALLIER |

| Désignation | Base | Taux | Montant HT | TVA |
|--|------|---------------|---------------|------|
| Assainissement - Part Communale | 120 | 0.72000 | 86.40 | 5.50 |
| Participation Fixe CC2R | 1 | 19.68000 | 19.68 | 5.50 |
| Participation Variable CC2R | 120 | 0.28210 | 33.85 | 5.50 |
| COLLECTE ET TRAITEMENT DE SEAUX USEES | | 74.46% | 139.93 | |
| Agence de bassin prélevement eau | 120 | 0.08000 | 9.60 | 5.50 |
| Lutte contre la pollution | 120 | 0.19000 | 22.80 | 5.50 |
| Modernisation des réseaux | 120 | 0.13000 | 15.60 | 5.50 |
| ORGANISMES PUBLICS | | 25.54% | 48.00 | |

| TOTAL HT | Eau / Ass. | TVA | Base HT | Taux | Montant TVA | |
|----------|--------------------|-----|---------|------|--------------|-----------------------------------|
| 187.93 | Assainissement | 4 | 187.93 | 5.50 | 10.33 | NET A PAYER : 198.26 euros |
| | Total TVA : | | | | 10.33 | <i>soit 1.500,51 francs</i> |

** au taux de 1 euro = 6.55957 francs*

RECOMMANDATIONS :

Dans votre intérêt n'oubliez pas : De surveiller régulièrement votre consommation, (même en cas de fuites), le volume enregistré par le compteur vous sera obligatoirement facturé. De protéger votre installation contre le GEL.

 A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

MODES DE REGLEMENTS :

- En espèces à la Trésorerie - Place du Champ de Mars - 26240 SAINT- VALLIER
- Par chèque à la Trésorerie - Place du Champ de Mars - 26240 SAINT VALLIER,
à l'ordre du Trésor Public

** au taux de 1 euro = 6.55957 francs*

| | | | |
|--------------------------|-------|-----------------------------|--------|
| Col : | Nat : | Clé1 : | Clé2 : |
| Numéro | | | |
| Echéance | | | |
| NET A PAYER ... : 198.26 | | euros | |
| | | <i>soit 1.500,50 francs</i> | |

Pour mieux comprendre

BACTÉRIOLOGIE
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment, *Entérocoque* et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.

QUARTZ
La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8 °F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.

NITRATES
Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourissons et des femmes enceintes.

FLUOR
Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.

PESTICIDES
Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

L'eau peut dissoudre le plomb des branchements ou des canalisations éventuellement présent dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisation en plomb est suspectée.
La présence d'arsenic et d'antimoine dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites de qualités très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente d'installations de traitement, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

Des gestes simples

- > Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- > Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- > Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
- > Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des Légionelles.

Ce document, destiné aux abonnés du service de distribution d'eau, peut être reproduit sans suppression ni ajout. Il est souhaitable de l'afficher dans les immeubles collectifs.

Pour en savoir plus...

www.rhone-alpes.sante.gouv.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT



La DDASS
vous informe...

Quelle eau
buvez-vous ?

De la source
à la consommation,
des contrôles réguliers
pour votre santé

Bilan Qualité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT

D'où vient l'eau que vous consommez ?

Bilan Qualité 2009



Pourcentage de conformité mesuré : 92,3%
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini. : 27 °F - maxi. : 29 °F
Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.



Valeurs mesurées : mini. : 4 mg/L - maxi. : 8 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 0,10 mg/L - maxi. : 0,13 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : **ST VALLIER VILLE**

appartient à : **MAIRIE DE SAINT VALLIER SUR RHONE**
est exploité par : **MAIRIE DE SAINT VALLIER SUR RHONE**

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :

- ♦ **SERVES (ST VALLIER)**

Traitement : Votre eau est distribuée sans traitement.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service santé environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir; et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

NOS CONCLUSIONS

Les eaux distribuées au cours de cette année ont été de bonne qualité bactériologique. Une légère contamination sur 13 a été observée sur le réseau desservant le camping municipal. Leur qualité physico-chimique est très bonne. Les autres substances recherchées (indésirables, cancérigènes, toxiques) sont restées conformes aux limites de qualité.